

Lyon, le 12 décembre 2018

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 3 DECEMBRE 2018

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. AUGOYARD
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2018 : **approuvé à l'unanimité**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : M. AUGOYARD

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme ROUX de BÉZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. AUGOYARD, Mme SAINT-OLIVE, Mme HAZERAN, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : M. BRUN, M. SIMOND, Mme BALAS, M. BREAUD, Mme LAURENT.

DEPOTS DE POUVOIR : M. BRUN : pouvoir à Mme GRAZIANI ; M. SIMOND : pouvoir à Mme CROIZIER ; Mme BALAS : pouvoir à M. LAUPIES ; M. BREAUD : pouvoir à Mme NACHURY ; Mme LAURENT : pouvoir à Mme HAZERAN.

ABSENTS : Mme SERVIEN

M. BLACHE propose de désigner M. AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. AUGOYARD procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.18.539 – Budget 2018 – Décision modificative n°2.

M. BLACHE présente ce projet de délibération.

Il convient aujourd'hui d'intégrer dans le budget du 6e arrondissement le remboursement d'une somme totale de 10 328,74 € par la Ville dans le cadre de la décision modificative N°2 en raison de la prise en charge par la mairie du 6^e d'encaissement d'une somme de 10 000 € en locations de salles pour le cinéma et de 328,74 € d'un avoir d'EDF.

M. BLACHE précise que les locaux de la Mairie ont été loués pour le tournage d'un film avec Fabrice LUCHINI. Le film se déroule sur Lyon et concerne un maire. La zone des élus a été mise à disposition pour l'actrice qui joue la directrice de cabinet de Fabrice LUCHINI. Le tournage a eu lieu en août et début septembre. Cette somme rentrera donc sur le budget de la Mairie du 6^e.

M. BLACHE dit avoir accepté la proposition qui lui avait été faite. Il indique à la question posée qu'il n'a pas joué mais qu'un certain nombre d'élus ont joué, qu'on pourra retrouver à l'écran. Certains ont joué à l'hôtel du Département pris pour la salle du conseil ; le bureau de M. BLACHE étant celui de la directrice de cabinet. Il souligne que c'est la troisième fois que les locaux sont loués.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. BLACHE indique que le prochain rapport 06.18.540 est une communication qui ne fait donc pas l'objet d'un vote.

Rapport 06.18.540 – Communication au conseil d'arrondissement du bilan des conseils de quartier 2018

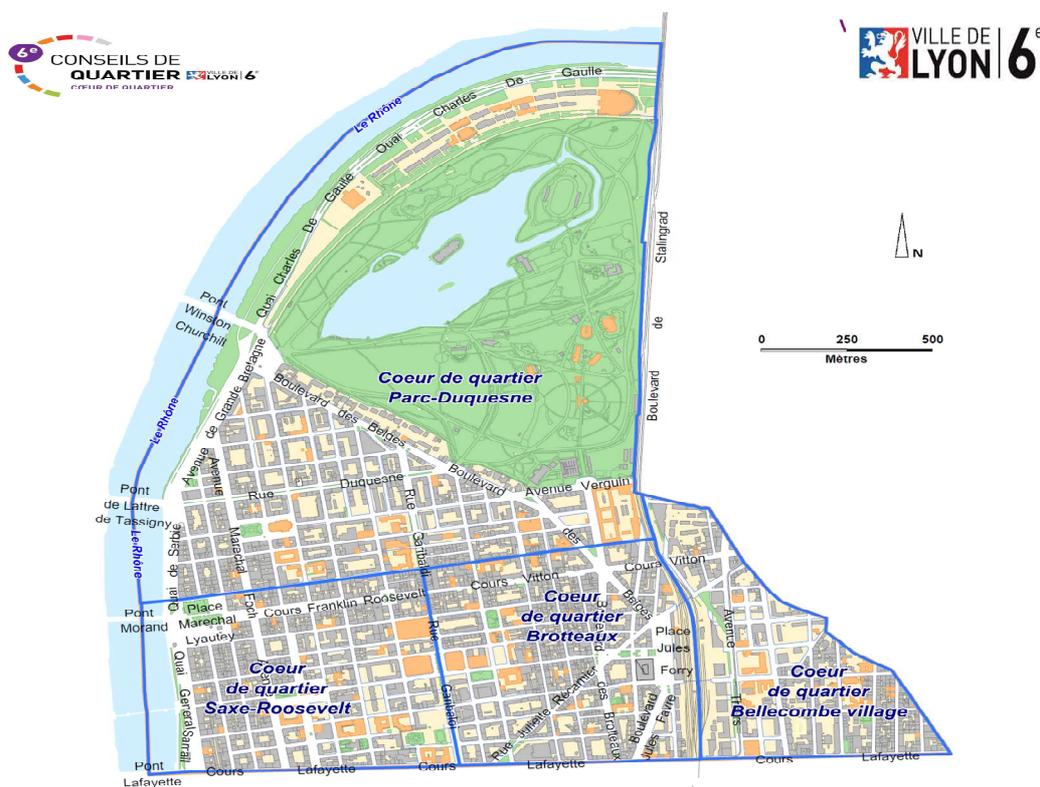
M. DUVERNOIS rapporte cette communication aux membres du conseil d'arrondissement.

Il souligne que ce travail est un travail collectif et il associe tous les élus qui se sont impliqués. Il développe devant le conseil les différentes diapositives de la présentation et commente le bilan.

Il fait un rappel notamment :

- des quatre cœurs de quartier : Bellecombe Village créé en 2014 à la demande forte des habitants, Brotteaux, Parc-Duquesne, Saxe-Roosevelt ;

- de leur périmètre avec le découpage qui a été fait selon les grands axes et repris sur la carte :



- De l'évolution de leurs effectifs : une forte progression au démarrage avec 518 conseillers en 2015, 527 en 2016, 559 en 2017 et une légère stagnation aujourd'hui 550 en 2018 ; après un démarrage fort, on arrive sur une phase de maturité
- De la répartition des effectifs : Bellecombe village qui est parti non pas de 0 car certains étaient intégrés dans l'ancienne organisation mais qui compte aujourd'hui 79 conseillers, Brotteaux :145 , Parc-Duquesne : 190, Saxe-Roosevelt : 136.

Il souligne l'engagement des conseillers au travers des :

- 20 Réunions participatives des Cœurs de Quartier, une fois toutes les 6 semaines les quatre cœurs de quartier se réunissent par rotation sauf en période estivale et vacances scolaires, sachant qu'il en reste encore trois ;
- 20 Commissions Thématiques sans compter les Groupes de Travail. Il cite notamment celle de la propreté du 4 décembre, sur les micro-implantations florales, sur l'intégration des jeunes chez les artisans, celle qui s'était créé dans le cadre de l'abécédaire ;
- C'est donc un véritable réseau de veilleurs et d'ambassadeurs qui existe sur l'arrondissement un objectif qui avait été fixé en 2014 et est atteint aujourd'hui ;
- Avec des acteurs engagés dans la vie quotidienne ce que l'on voit à chaque fois lors des opérations menées par les conseillers de quartier.

Il présente les principales actions des cœurs de quartier en 2018 :

- ❖ La mobilisation de certains conseillers de quartier sur une formation « Aux gestes qui sauvent » avec l'Association française de cardiologie avec deux temps forts en début d'année,
- ❖ L'action - Génération Artisans « Donner un sens à sa vie professionnelle » très intéressante car elle est intergénérationnelle. Des conseillers de quartier à la retraite se mobilisent pour aider les jeunes collégiens à trouver des stages dans le cadre du parcours Avenir, stage obligatoire au niveau 4^{ème} et 3^{ème}. Ils ont travaillé avec les artisans pour qu'ils fassent découvrir leur métier à ces jeunes collégiens. C'est un fichier de plus de 100 artisans prêts à accueillir ces jeunes dans ce cadre. Cela débute chaque année avec une conférence qui prendra un format un peu différent en 2019.

- ❖ Une grande opération maintenant très connue et renommée même dans les autres arrondissements de Lyon mais aussi par d'autres communes ou des entreprises privées : Terrasses propres – Cendriers d'Or, pilotée par M. Marc LAUPIES, adjoint en charge de la propreté. Dans ce cadre, les cafés restaurants participants se voient décerner un cendrier d'or s'ils respectent la charte mise en place. Les conseillers de quartier sont pleinement investis dans cette opération puisqu'ils sont membres du jury.
- ❖ Il y a aussi la réalisation de Micro-Implantations Florales place Deroudille, une action originale qui s'inscrit pleinement dans le sens de l'environnement et le développement durable. Il a mobilisé un nombre important de conseillers du cœur de quartier Brotteaux et il devrait servir d'exemple pour d'autres implantations car la demande est forte. Mme CROIZIER en charge notamment de ce domaine a beaucoup de demandes en ce sens et elle est très favorable à ce type de projets.
- ❖ Un Appel à Projet (APICQ) a été déposé sur l'« Incitation à la Propreté Canine dans l'Espace Public ». C'est la raison pour laquelle les habitants ont vu « fleurir » des ballons lors d'une action sur ce thème pendant cinq jours non consécutifs sur 5 semaines, incitant les maîtres de chiens à la propreté canine. L'objectif était de dire que le chien a sa place dans la ville mais en respectant les règles sur la propreté dans l'espace public.
- ❖ Il poursuit avec la 2^{ème} édition de « Bellecombe Village en Fête » qui a été pérennisée avec cette nouvelle édition en Septembre avec deux temps : festif l'après-midi et le cinéma en plein air le soir en collaboration avec le cinéma Bellecombe,
- ❖ Enfin la création du Comité Consultatif Modes Doux.

M. DUVERNOIS conclut en soulignant le caractère « connecté » des conseils de quartier avec le site http://www.mairie6.lyon.fr/page/accueil_6.html. C'est un site basé sur la transparence des informations données. Le 6^e est le seul à communiquer l'ensemble des comptes-rendus des différentes réunions des cœurs de quartier. Une page leur est dédiée. On retrouve pour chaque cœur de quartier : le nom des animateurs, le calendrier, les comptes-rendus (cela avait été dit et cela a été fait) On peut ainsi voir ce qui se dit, ce qui n'est pas le cas pour tous les conseils de quartier de la Ville de Lyon.

M. DUVERNOIS dit n'avoir qu'un seul regret mais cela est vrai pour tous les conseils de quartier. C'est sur la concertation et la participation citoyenne offerte par la Ville et ceci est un axe de travail pour les années à venir.

Il termine en remerciant tous ses collègues qui s'investissent dans ce domaine.

Communication a été effectuée sur le bilan des conseils de quartier 2018.

M. BLACHE souligne combien il est important que les conseillers de quartier se mobilisent. Cela permet à chacun de s'impliquer, dès lors que les personnes s'impliquent, elles s'intéressent, les gens sont alors plus réactifs et précis sur différents sujets.

Rapport 06.18. 541 – Programmation Projet éducatif territorial (PEdT) Temps scolaire - Attribution des séjours classes transplantées de janvier à juin 2019 et inscriptions budgétaires.

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce dossier.

Dans le cadre de son projet éducatif lyonnais (PEL), la Ville de Lyon met en place des séjours en classes transplantées sur la période de janvier à juin 2019 et l'inscription budgétaire y-efférente.

Le projet de classe transplantée s'inscrit dans le projet d'école et s'intègre au projet pédagogique porté par l'enseignant de la classe.

M. DUVERNOIS rappelle que le dispositif de soutien financier proposé par la Ville aux enseignants offre trois possibilités de départs en classes transplantées selon des modalités différentes :

- séjour de 2 à 5 jours en séjours « libres » selon les projets élaborés par les enseignants,
- séjour de 2 ou 3 jours sur la péniche du Val de Rhône pour un séjour de découverte de l'environnement aquatique et du patrimoine des berges,
- séjour de 2 jours sans nuitée en classe sciences sur le site de l'école Olympe de Gougues (8^e arrondissement) organisé par l'association « EbuliScience ».

Il souligne que pour les séjours impliquant des nuitées, une indemnité est accordée aux enseignants et versée sous forme de vacances à hauteur de 20 € par jour.

Cette délibération présente les aides accordées par la ville de Lyon. Elles ont changé puisque cette dernière a décidé de catégoriser les écoles en privilégiant les familles avec des quotients en Q1 et Q2. Cela a pour incidence de baisser les subventions.

Ce sont donc pour la période de janvier à juin 2019 :

- 96 classes qui partiront en séjours libres pour un montant de : 218 317 €
Vacations : 6 300 €,
- 11 classes Péniche du Val de Rhône pour un montant de 22 500 €
Vacations : 600 €,
- 38 classes sciences

Il indique que les classes concernées dans le 6^e arrondissement sont

- Pour les séjours libres, il y a 4 classes à JEAN ROSTAND, 2 classes à MONTAIGNE-FERRY pour un montant de 10 000 € hors vacation contre 24 000 € avec l'ancien système ;
- Pour les classes sciences : 2 classes pour l'ÉLEMENTAIRE ANTOINE REMOND et 2 classes pour le GS CREQUI ;

Il précise, enfin, qu'avec les nouvelles dispositions, il n'y a rien à dire pour l'attribution des Séjours Péniche car ils sont réservés aux établissements en REP ou REP+ dits prioritaires, donc aucune école du 6^e ne peut en bénéficier.

M. DUVERNOIS rappelle son opposition et celle de son groupe à cette catégorisation conduisant à stigmatiser des écoles et à ne pas tenir compte des situations individuelles des enfants. Il n'ya plus de classes péniche sur le 6^e, celles-ci étant réservées aux écoles en REP/REP+.

Il indique, après avoir fait le tour de l'ensemble des premiers conseils d'école de début 2018-2019, que certaines écoles n'ont pas fait de demande. En effet, avec le changement de critères, l'aide diminuant, certains directeurs n'ont pas voulu augmenter le reste à charge des familles.

Il précise que son groupe s'abstiendra sur ce dossier.

M. AUGOYARD souhaite intervenir mais rapidement sur ce dossier sur lequel il s'était déjà exprimé en septembre dernier.

Il veut s'adresser aux conseillers en tant que membre du groupe des indépendants mais surtout en tant qu'élus en charge de la citoyenneté de l'arrondissement car ce dossier pose des questionnements tant en tant qu'élus mais aussi au groupe lui-même :

Sur la question de la catégorisation avec les Q1 et Q2, on est encore sur une caricature du 6^e arrondissement. On estime que tout le monde « roule » en Q7 et donc on n'a plus le droit d'accéder aux dispositifs. Certes, certaines écoles sont peut-être fréquentées dans certains secteurs par des familles moins modestes que dans d'autres arrondissements. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas des familles modestes dans ces établissements. Elles ont les mêmes droits que les autres à pouvoir bénéficier des dispositifs mis en place par la Ville.

Il le dit avec d'autant plus d'envie, si ce n'est de passion, qu'il a effectué sa scolarité dans une école publique en ZEP à l'époque (et non pas en REP ni REP+). Il sait donc ce qu'il doit à la collectivité pour avoir eu accès à tous ces dispositifs. Cela permet à des personnes venant de quartiers dits difficiles et « relégués » de finir élus, du 6^e arrondissement et d'avoir pu construire sa vie professionnelle.

C'est la raison pour laquelle il est triste de voir que des familles, qui ne sont pas dans des écoles REP/REP+, ne pourront pas bénéficier notamment des classes péniche ou d'autres dispositifs

Cela le choque en tant qu'élus à la citoyenneté car certains dispositifs expérimentaux sont concernés par cette exclusion des écoles du 6^e comme le dispositif sur la culture citoyenne, mais aussi un projet cher à cette majorité celui d'entreprendre pour apprendre.

Il serait bon de cesser cette vision caricaturale des arrondissements avec le coin des riches, le coin des pauvres. Il y a dans cette ville des écoles avec des enfants de familles riches et de familles pauvres et ils méritent les mêmes égards de la part des pouvoirs publics.

Son groupe s'abstiendra.

Mme NACHURY indique qu'elle a eu l'occasion, lors du dernier conseil municipal, de rappeler combien cette catégorisation des écoles était blessante car elle renvoie à une image, incite à des comparaisons, des récriminations, des jalousies et gomme les situations individuelles.

Elle apporte deux témoignages :

- dans certaines écoles, des directeurs disent, étant donné que l'aide de la Ville est modeste, il n'est pas besoin de se presser pour monter des projets car on se « débrouillera ». Finalement, ils ne bénéficient pas de la dynamique de projet.

- il est dit, par ailleurs, que si certaines familles sont en difficulté, on trouvera un moyen de les faire partir. Si on trouve toujours un moyen, autant réfléchir à un système, comme on le fait en matière de restauration scolaire, où on tient compte du niveau de revenus des parents pour déterminer le prix. Ainsi, on affecterait une certaine somme de base qui serait alors modulée en fonction des classes qui partent. Le système serait alors un peu plus « universel » et éviterait ces images qui finissent par être désagréables à tous.

On aurait pu travailler dans ce sens-là.

Elle aura l'occasion de redire cela en conseil municipal.

M. BLACHE indique que le nombre de demandes d'aide individuelle a été multiplié par dix depuis 2014, soit via la cellule du logement social, lorsqu'on ne trouve pas de solution, on fait appel à la caisse des mariages de manière récurrent. On a logé parfois des personnes à l'hôtel.

Les personnes n'ayant pas assez de revenu, on ne trouve pas de logements et les gens n'y arrivent plus. Il considère lui aussi que c'est le non traitement individualisé des parcours qui pose problème

Mme HAZERAN, Mme LAURENT, Mme AZOULAY votent POUR.

M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme SAINT-OLIVE, M. HEKIMIAN s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTE.

Rapport 06.18.542 - Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2019 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement.

Mme GRAZIANI présente ce dossier.

Elle rappelle qu'il s'agit de l'attribution de subventions à différents organismes pour l'exercice 2019 et de l'approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement.

Elle estime que ce projet est un projet fourre-tout dans lequel toutes les subventions sont regroupées : sport, enfance, culture, informatique. Pour la petite enfance dans le 6^{ème} on trouve : merlin pimpin, les pitchounes, canne à sucre, capucine, nid d'ange, cadet bretelle, pierrot et colombine, etc...

Elle déplore totalement ce mélange et ne comprend pas qu'on ne puisse plus obtenir un projet de délibération par domaine : sport, culture, enfance...

Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.543 - Autorisation de signer l'avenant n°3 au Contrat Enfance Jeunesse 3ème génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2018.

Mme GRAZIANI rapporte ce projet de délibération.

Le contrat enfance jeunesse ayant été signé en 2015, il s'agit ici de la signature d'un avenant à celui-ci permettant d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil de 2018.

Mme NACHURY fait remarquer qu'on prend en compte ici l'offre supplémentaire d'accueil. Malheureusement, toutes les places prévues n'ont pas pu être créées pour diverses raisons techniques.

Il y a aussi dans ce contrat, une approche qualitative dont il sera intéressant d'avoir le bilan car on arrive à la fin de ce contrat triennal. Il sera aussi important d'avoir la prochaine convention d'objectifs de la CAF pour savoir quelles seront les politiques menées sur le territoire en matière d'accueil du jeune enfant.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Questions diverses.

M. LAFOND rappelle une question qui avait été posée concernant les relevés du radar à l'angle de la rue Garibaldi/Vitton.

M. BLACHE indique que des statistiques ont été faites sur celui concernant le feu rouge avec 3743 déclenchements en un an avec une baisse en avril qui semblait peu explicable de prime abord. La raison était qu'il était en panne pendant 15 jours. La moyenne se situe à environ 350/mois, soit 10/jour. Il ne prend plus la vitesse. Il y en a eu un, remplacé par un radar feu. Il se déclenche sur les feux rouge et orange. Il faut être vigilant.

On peut avoir les chiffres par tranche horaire. C'est très instructif de voir les chiffres.

M. AUGOYARD se félicite une pour une fois en France des remontées soient positives sur un radar. Tout le monde l'attendait. De plus, il ne se déclenche qu'en cas de non respect de la règle, notamment ici c'est pour le respect d'un feu rouge. On espère qu'il y en aura pour verbaliser les véhicules qui ne s'arrêtent pas quand un piéton est engagé sur un passage clouté. C'est 6 points et cela a déjà un effet pédagogique. Ce n'est pas seulement pour remplir les caisses de l'Etat. Ils sont là pour protéger les usagers de la route.

Mme NACHURY se pose la question de savoir ce qu'est un piéton engagé. Cela nécessitera certainement de connaître l'intention du piéton.

M. LAFOND dit que c'est lorsque le piéton a mis le pied sur le passage.

Mme NACHURY trouve cette notion un peu fumeuse. Comment montre-t-on sa détermination ? Par un regard ? Cela lui pose question.

M. AUGOYARD a remarqué que les personnes qui avaient passé leur permis depuis peu étaient beaucoup plus respectueuses que les générations précédentes dans l'application de ces règles.

M. BLACHE estime que ce n'est pas très gentil de le dire comme cela.

M. AUGOYARD ne parlait pas en termes d'âge mais de durée de possession du permis. Certains conducteurs qui l'ont perdu et repasse une formation sont bien plus respectueux car ils sont de nouveau sensibilisés à cela.

Mme NACHURY trouve très bien qu'on fasse de la pacification de l'espace public par différents moyens. Il ne faut pas considérer que le piéton est toujours sans reproche et elle souligne qu'elle est cependant une grande piétonne devant l'Eternel. Les piétons seraient finalement respectueux de tout et certains n'essaient pas de provoquer ! On ne peut pas mener le débat maintenant mais c'est un sujet très intéressant. La responsabilisation du piéton doit exister.

M. BLACHE considère que cela dépasse l'ordre du jour. Ce qui est certain c'est qu'en 15 ans, les différents moyens de se déplacer se sont multipliés. C'est très dangereux pour les piétons et chacun doit rester attentif. Les trottinettes sont interdites sur les trottoirs comme les vélos. Elles devaient circuler à 6km/h mais tel n'est pas le cas.

L'espace doit être partagé et les piétons étant les plus fragiles, ils doivent faire l'objet d'une attention plus particulière. Cela nécessite qu'une sensibilisation soit faite.

Mme LEVY considère que vu l'intérêt du sujet, il serait bien que ce débat puisse se faire par exemple dans le cadre des conseils de quartier.

C'est un problème bien franco-français. Si on reprend certains autres sujets et notamment en termes de propreté canine, la saleté des trottoirs était due au chien du voisin mais pas à son chien qu'on laissait faire sur le trottoir.

Une chose est certaine, c'est la démultiplication des moyens de mobilité avec maintenant les trottinettes qu'on abandonne n'importe où. Il semblerait qu'il y ait une accidentologie très importante de ce fait. On

pourrait créer, puisque nous sommes dans un arrondissement protégé mais «mobile», un petit livret citoyen de la mobilité. C'est peut-être déjà dans les tuyaux.

C'est important et ça l'est d'autant plus que le terrain est très plat, donc cela va très vite, quand trottinettes et vélos sont électriques. Cela pourrait être intéressant que les conseils de quartier s'en emparent.

M. BLACHE rappelle que ce sont des sujets très actuels, qu'on trouve beaucoup de choses sur internet, les pistes cyclables sont connues et un plan de celles-ci existe.

Parfois, les personnes ne savent pas qu'on peut tourner à droite en vélo, sous condition qu'un panneau triangulaire avec la flèche l'autorise.

Il souligne qu'un sujet, néanmoins, prend de l'ampleur en raison de l'accidentologie forte par rapport aux piétons, c'est le grand nombre d'accidents piétons/vélos. Celle avec les voitures est moins importante et heureusement, car on en connaît les conséquences.

C'est un sujet qu'il faut porter, d'autant plus dans notre arrondissement où comme le faisait remarquer Mme LEVY, le terrain est plat, les artères sont droites, les trottoirs longs et la vitesse importante.

Il ne faut donc rien lâcher. C'est une vraie prise de conscience.

M. AUGOYARD indique qu'un comité consultatif pour les modes doux ou modes actifs, a été mis en place, comme le supposait Mme LEVY et l'a fait remarquer M. DUVERNOIS dans le bilan des conseils de quartier. L'idée était de faire travailler ensemble les conseils de quartier, les associations de piétons, de cyclistes et de commerçants qui font vivre l'arrondissement.

L'un des projets communs de ce comité est la production d'un tract, lecture qui n'est parfois pas aisée en voiture ou en vélo, à mettre sur les smartphones pour éviter les accidents, permettant de rappeler les règles de la cohabitation sur l'espace public.

Le piéton est libre et maître du trottoir. Le cycliste et l'automobiliste doivent partager la voirie.

Il rappelle le 1^{er} CICA qui traitait du partage de l'espace public. C'est une thématique qui passionne, on pourrait donc en faire un autre car il y a matière et traiter les évolutions sur ce thème.

M. LAFOND a demandé à la Direction de la Police Municipale de faire le nécessaire aussi au niveau du 6^e arrondissement. Elle confisque les trottinettes gênant la circulation des piétons sur les trottoirs. Les propriétaires vont récupérer celles-ci au PC central, autrement c'est le concessionnaire qui les récupère. Une amende est appliquée. Elles sont considérées comme véhicules à moteur.

M. BLACHE considère, comme les autres intervenants, qu'il serait intéressant de réserver une séance de présentation sur cette problématique.

- Sur les festivités du 8 décembre :

Cela commencera le 6 avec une magnifique animation dans le Parc de la Tête d'or, il y aura un éclairage avec une déambulation à partir du Pont Morand. La circulation se fera sur les bas-ports avec une animation prévue sur le Parc, ce qui est bien pour la Ville mais aussi pour le 6^e arrondissement.

Le quai de Serbie, de Grande Bretagne jusqu'au bout seront fermés à la circulation à partir d'environ 18h00 jusqu'à 24 heures du 6 au 9.12 pour éviter que les piétons ne circulent au milieu des voitures.

- Le 20 décembre, ce sera le Noël des seniors avec un spectacle salle Victor Hugo,
- Ce même jour à 17h30 – le Jardin de Noël – Place Maréchal Lyautey avec un certain nombre de surprises, des sapins de Noël décorés par les écoles.

M. BLACHE incite les habitants à venir en nombre car cette manifestation avait été très sympathique en 2017 et il en sera certainement de même, voire mieux, cette année.

- Mme DARBON indique que le 10 Décembre – une exposition, comme chaque année, se tiendra avec les peintres et sculpteurs du 6^e organisée par l'ASAC à partir de 18h30.
- Le 19 Décembre, un concert avec l'école de musique Crescendo avec une découverte sur le piano pendant toute l'après-midi avec un concert avec tous les élèves le soir à partir de 18h30
- Mme CROIZIER annonce une présentation sur la Forêt d'Asie qui s'implantera dans le Parc de la Tête d'or au niveau du bâtiment des éléphants à 18h30 le 4 décembre, un espace très particulier dont les travaux vont débuter début 2019.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le Jeudi 10 janvier 2019 à 18h30.

